

aimons l'avenir

GRANDLYON
communauté urbaine

Club pour le développement durable Acteurs - communes - territoires

Bilan d'activités 2006 - 2009

Décembre 2009

Direction Générale

Mission Coordination Territoriale



Sommaire

1/ Le Club pour le développement durable : sa genèse, ses objectifs, son fonctionnement.....	3
1.1. Genèse et objectifs du Club en 2006.....	3
1.2. L'évolution du Club pour le développement durable dans ce nouveau mandat.....	5
2/ L'activité et la participation au Club en quelques chiffres.....	7
2.1. Entre 2006 et 2009, 11 rencontres.....	7
2.2. Plus de 80 interventions, entre 50 et 100 participants à chaque rencontre.....	7
2.3. Une participation notable des communes au Club, notamment des élus communaux.....	8
2.4. Une forte satisfaction globale des participants aux séances, qui suscite des attentes d'approfondissement.....	9
3/ Les thèmes abordés dans le cadre du Club.....	10
3.1. Energie-Climat : un thème abordé sous les angles de la construction, de l'urbanisme, de la mobilité et du projet global de plan climat.....	10
3.1.1/ « Maîtrise des énergies et haute qualité environnementale » (atelier n°1 de juin 2006) ..	10
3.1.2/ « La mobilité, un enjeu fort du développement durable » (atelier n°5 d'octobre 2007) ...	12
3.1.3/ « Plans climats territoriaux : quelles complémentarités entre les communes et le Grand Lyon ? » (atelier n°10 du 19 mai 2009).....	14
3.2. L'Education au développement durable : une politique forte du Grand Lyon concernant toutes les communes du Club pour le développement durable.....	15
3.2.1/ « Education au développement durable » (atelier n°3 du 12 décembre 2006).....	16
3.3. Le volet social traité au sein du Club pour le développement durable : l'insertion par l'économie, la coopération décentralisée, l'observation sociale.....	16
3.3.1/ « L'insertion par l'économie » (atelier du 19 juin 2007).....	16
3.3.2/ « La coopération décentralisée : une approche territoriale de co-développement durable » (atelier du 12 mars 2009).....	18
3.3.3/ « Le volet social de l'observatoire du développement durable » (atelier du 6 avril 2009).....	19
1/ Le paradoxe entre le fait que les enjeux de cohésion sociale et territoriale sont au cœur des préoccupations des élus et des services, alors que la conduite de l'action publique est de plus en plus exigeante.....	20
2/ Le besoin d'outillage performant auquel la communauté urbaine peut répondre.....	20
3.4. Le Club pour le développement durable, espace de partage des cadres nationaux et des outils communautaires : méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21, indicateurs et outils pour son évaluation, l'observatoire développement durable.....	20
3.4.1/ « Méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21 local » (atelier n°2 de novembre 2006).....	21
3.4.2/ « Evaluation des démarches de développement durable, concevoir des indicateurs pertinents » (plénière du 13 février 2008).....	22
3.5. La Charte de l'arbre, vers l'intégration des préoccupations globales de la nature et du paysage urbains et de la biodiversité ordinaire.....	24
4/ Une programmation des séances adaptée aux évolutions de la connaissance, des réglementations.....	26
4.1. Le Club place l'énergie climat en priorité dès 2006, anticipant les évolutions règlementaires et permettant d'échanger sur des outils précurseurs.....	26
4.2. Le Club introduit la préoccupation de la nature ordinaire en ville, en cohérence avec les démarches nationales et régionales en faveur des continuités écologiques (trames vertes et bleues).....	26
4.3. Le Club promeut l'éducation au développement durable comme central et déterminant pour construire une citoyenneté active des générations futures.....	26
4.4. Le Club espace de partage autour de l'innovation sociale.....	27
4.5. Le Club contribue à faire connaître les travaux et outils nationaux les plus récents en matière de projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.....	27

1/ Le Club pour le développement durable : sa genèse, ses objectifs, son fonctionnement

1.1. Genèse et objectifs du Club en 2006

Le *Club pour le développement durable* a été créé en 2006, identifié comme une action majeure de l'Agenda 21 communautaire. L'objectif visait la création sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Lyon d'un lieu **d'échange d'expériences, d'approfondissement thématique, de diffusion des pratiques de développement durable.**

La mise en œuvre en a été confiée à la Mission Coordination Territoriale rattachée à la Direction Générale assistée par la chargée de mission Agenda 21 du Grand Lyon, au sein de la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération.

Le Club pour le développement durable a été fondé sous la présidence de Michèle Vullien, alors membre du comité de suivi Agenda 21, et vice-présidente du Grand Lyon chargée du suivi du plan de déplacements urbains et de l'offre de transports, aujourd'hui vice-présidente en charge de la politique des transports.

En 2006, les objectifs du Club visaient à articuler les initiatives communales et communautaires afin de créer une dynamique territoriale, et de faire émerger les nouvelles thématiques de développement durable dans le champ de compétences respectives des collectivités territoriales. Les grands enjeux de développement durable, identifiés au niveau de la Communauté urbaine, sont alors considérés comme étant ceux qui pourraient servir de cadre au niveau des communes souhaitant s'engager dans le développement durable.

En 2006, le Club a pour ambition la **mise en réseau des différents projets** pour qu'au temps des expérimentations sporadiques succède une ère de multiplication des actions de développement durable.

La rencontre des maires, de tous les élus en charge du développement durable et des responsables en charge du développement durable dans leurs collectivités respectives devait permettre de créer une synergie d'action, une reconnaissance des actions des villes, des échanges d'expériences et de pratiques réussies.

Le Club pour le développement durable : Une action de l'Agenda 21 communautaire approuvé en 2005

En juin 2006, la création et l'animation du « Club pour le développement durable : acteurs – territoires – communes », figure alors comme un moyen de sensibilisation et de communication au développement durable.

Partant du constat que de plus en plus de communes s'engageaient dans des démarches de développement durable et Agenda 21, le Club devient un outil innovant de partage d'expériences.

Il vise les acteurs, communes et territoires, et complète ainsi d'autres actions de l'Agenda 21 communautaire.

Ainsi le Club pour le développement durable est un outil pour permettre que « Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale »
(quatrième orientation de l'Agenda 21 approuvé en 2005)

C'est aussi un espace de mobilisation, de débat, pour favoriser la cohérence des actions de chacun, au bon niveau de compétence, en application du principe de subsidiarité
(citation de l'Agenda 21 approuvé en 2005)

Dans cette optique, **le fonctionnement du Club imaginé en 2006, s'appuie** sur :

- Une **plénière annuelle**, au cours desquelles étaient présentées des démarches et expériences menées dans la Communauté urbaine, en France ou à l'étranger, des experts venant nourrir les débats, dans le cadre des sujets évoqués.
- Des **ateliers** regroupant un certain nombre de communes autour de réflexion plus concrètes. Sous forme, par exemple de quatre « petits déjeuners » par an qui devaient déboucher sur des réponses concrètes à des préoccupations locales, ainsi que sur des apports méthodologiques et financiers aux projets. Ces ateliers s'adressent aux acteurs des communes et le bilan du travail accompli dans lesdits ateliers présenté annuellement en séance plénière.

En 2006, Michèle Vullien, avec Michel Reppelin, alors vice-président du Grand Lyon chargé de l'environnement, membre du comité de suivi Agenda 21, ambitionnent un « **Club pour le développement durable, composé de membres aussi variés que le suggère le caractère transversal de son objet** » (cit).

Les communes du Grand Lyon, d'abord, y sont représentées par des élus (maire de chaque commune et élu en charge du développement durable sont membres permanents) et des techniciens territoriaux aux expériences variées. Les partenaires institutionnels et associatifs de la communauté urbaine y sont également conviés pour apporter leur expérience et leur expertise. Le Club est aussi ouvert aux partenaires et à des représentants d'association ou des membres du conseil de développement du Grand Lyon qui souhaitent s'impliquer dans le développement durable, faisant ainsi écho au principe fondamental de démocratie participative.

Le Club, coordonné par le Grand Lyon, au travers du comité de suivi Agenda 21, est secondé à sa création par l'association 4D, dans la problématisation de ses sujets et pour la mise à disposition d'un fonds de documentation, d'expériences et de témoignages.

L'animation et la programmation du Club s'appuie sur Fabienne BONO de la Mission Coordination Territoriale épaulée par la chargée de mission Agenda 21 communautaire, Nadia Mabile.

L'engagement de développement durable du Grand Lyon

Constats faits lors de la rencontre du Club pour le développement durable du 26 juin 2008 « Relance du club dans le cadre du mandat 2008 – 2014 »

(extrait de l'introduction de Michel Reppelin)

Le **mandat 2001-2006** à la Communauté urbaine a marqué une impulsion en faveur d'un développement durable, soutenue par le président Gérard Collomb. La Communauté urbaine s'est voulue **exemplaire** : en tant qu'institution au service de ses habitants, elle est un acteur du développement durable (services de proximité, déchets, tri sélectif etc.).

Elle s'est ensuite tournée **vers les territoires** : comment agir avec les communes, certaines étant déjà engagées dans des démarches innovantes ? Comment agir avec l'Etat qui impulse des actions ? Il fallait se donner des moyens d'action et définir des indicateurs d'évaluation de l'action menée.

Le Grand Lyon a mis en place un **Agenda 21** doté de 86 actions. Il a été voté à l'unanimité au Conseil de communauté et la démarche, originale, a été reconnue par le Ministère en charge du développement durable en 2007. La **direction générale** s'est engagée, avec tous ses services, s'appuyant sur la nomination de **référénts développement durable dans toutes les directions du Grand Lyon**.

En 2008, en terme d'**organisation politique**, la création d'une **mission développement durable**, composée de deux vice-présidents Michel REPELIN et Bruno CHARLES, est actée, confirmant la volonté de passer de l'environnement au développement durable.

Conformément au principe de subsidiarité, le Grand Lyon a souhaité associer les acteurs du territoire :

- il initie une démarche de concertation avec les communes et acteurs locaux par le biais du **Conseil de développement** : une **charte de la participation** a été élaborée.
- Il engage un **rapprochement avec les communes** pour échanger sur les expériences en cours.

Dans un second temps, des **Agendas 21 territoriaux** ont été décidés sur trois territoires : le Val de Saône, la Vallée de la Chimie (opérationnel) l'Anneau Bleu (en cours de création), la Mission Coordination Territoriale du Grand Lyon leur apportant une assistance.

Le Club pour le développement durable offre un espace complémentaire pour conforter échanges et débats entre le Grand Lyon, les communes et les territoires.

1.2. L'évolution du Club pour le développement durable dans ce nouveau mandat

Depuis cette nouvelle mandature, Michel Reppelin, président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, relance le Club dans le cadre du mandat 2008-2014. Bruno Charles, vice-président en charge de l'Agenda 21, le Plan Climat et l'Education au Développement Durable, participe aux séances affirmant l'engagement du Grand Lyon en matière de développement durable.

Dans l'écriture du mandat 2008-2014, le développement durable est devenu le fil rouge de toutes les politiques d'agglomération, le Grand Lyon souhaite avant tout mettre de la cohérence dans ses politiques. La stratégie d'agglomération fait partie intégrante aujourd'hui de la Délégation Générale au Développement Urbain.

Michel Reppelin réaffirme en 2008 sa volonté de porter un message fort pour les six prochaines années dans le cadre du Club : « **travailler en cohérence** ».

Il rappelle sa volonté de poursuivre la réflexion sur les questions de santé, préoccupation importante des citoyens. Il soulignera la volonté du Grand Lyon d'approfondir, avec les communes, les Agendas 21 territoriaux, notamment sur de nouveaux territoires.

En effet, en début du nouveau mandat, les communes sont nombreuses à se questionner sur ce sujet : Qu'est ce qu'un Agenda 21 ? Comment faire le lien entre le Grand Lyon et les communes ? Comment, en respectant le principe de subsidiarité, renforcer les complémentarités entre le Grand Lyon et les communes ? Comment, pour les communes, réfléchir par rapport au cadre communautaire et national ? Comment les communes peuvent-elles s'appuyer sur les politiques communautaires, notamment les 5 orientations stratégiques de l'Agenda 21 ? Comment le Grand Lyon peut-il être à l'écoute des communes en termes de développement durable ? Comment s'enrichir mutuellement de nos expériences réussies et échecs ?

Ce sont ces questions que le Club ambitionne de traiter avec les communes, en s'appuyant sur celles-ci, en les associant à la réflexion. Les évolutions marquantes sont les suivantes.

Des outils et évolutions des rencontres sont mis en place, dans un souci de conforter le réseau d'acteurs du développement durable et de mettre en commun les expériences, difficultés et bonnes pratiques :

- Un renforcement de l'outil de partage extranet « Territoires Durables » pour partager les expériences et tenir les communes informées des actualités en matière de développement durable.
- La mise en place d'une veille territoriale, assurée par ABCD-Durable.
- Une évaluation systématique des séances pour guider la programmation des séances en fonction des attentes des communes et améliorer, de manière continue, leur organisation, en tenant compte de l'avis des participants.
- Un questionnaire de satisfaction.
- Une réflexion sur la valorisation des bonnes pratiques communales, par des outils renforcés de communication.
- Un partage d'expériences avec une mise en relief des succès mais aussi des embûches rencontrées dans la mise en œuvre d'actions.

Ainsi sont réaffirmés la volonté de conforter cette instance originale, seule plate-forme, et scène d'expression des communes mais aussi une volonté d'ouverture du Club vers le monde de l'entreprise, et le souhait de mettre en place des ateliers, en complément des plénières, pour approfondir des thèmes spécifiques, avec des communes ou sur des secteurs spécifiques de l'agglomération, pour construire un propos mis au débat en plénière (comme cela avait été imaginé en 2006), et pour s'adapter aux différentes typologies de communes.

En 2009 l'animation et la programmation du Club est confiée à Christine Malé, coordinatrice territoriale secteur Est. La Mission Coordination Territoriale assure ainsi la responsabilité technique du Club sous la présidence de Michel Reppelin, s'appuyant sur le service de la stratégie d'agglomération.

2/ L'activité et la participation au Club en quelques chiffres

Depuis sa création en 2006, la dynamique du Club se traduit par quelques chiffres à souligner.

2.1. Entre 2006 et 2009, 11 rencontres

Mandat 2001-2007 : Dates du Club	Thème du Club
Plénière du 12 Juin 2006	Maîtrise des énergies et haute qualité environnementale (HQE)
Plénière du 21 Novembre 2006	Méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21 local
Plénière du 12 Décembre 2006	Education au Développement Durable
Plénière du 19 Juin 2007	Insertion par l'économie
Plénière du 09 Octobre 2007	La mobilité, un enjeu fort du développement durable
Plénière du 13 Février 2008	Evaluation des démarches de développement durable, concevoir des indicateurs pertinents

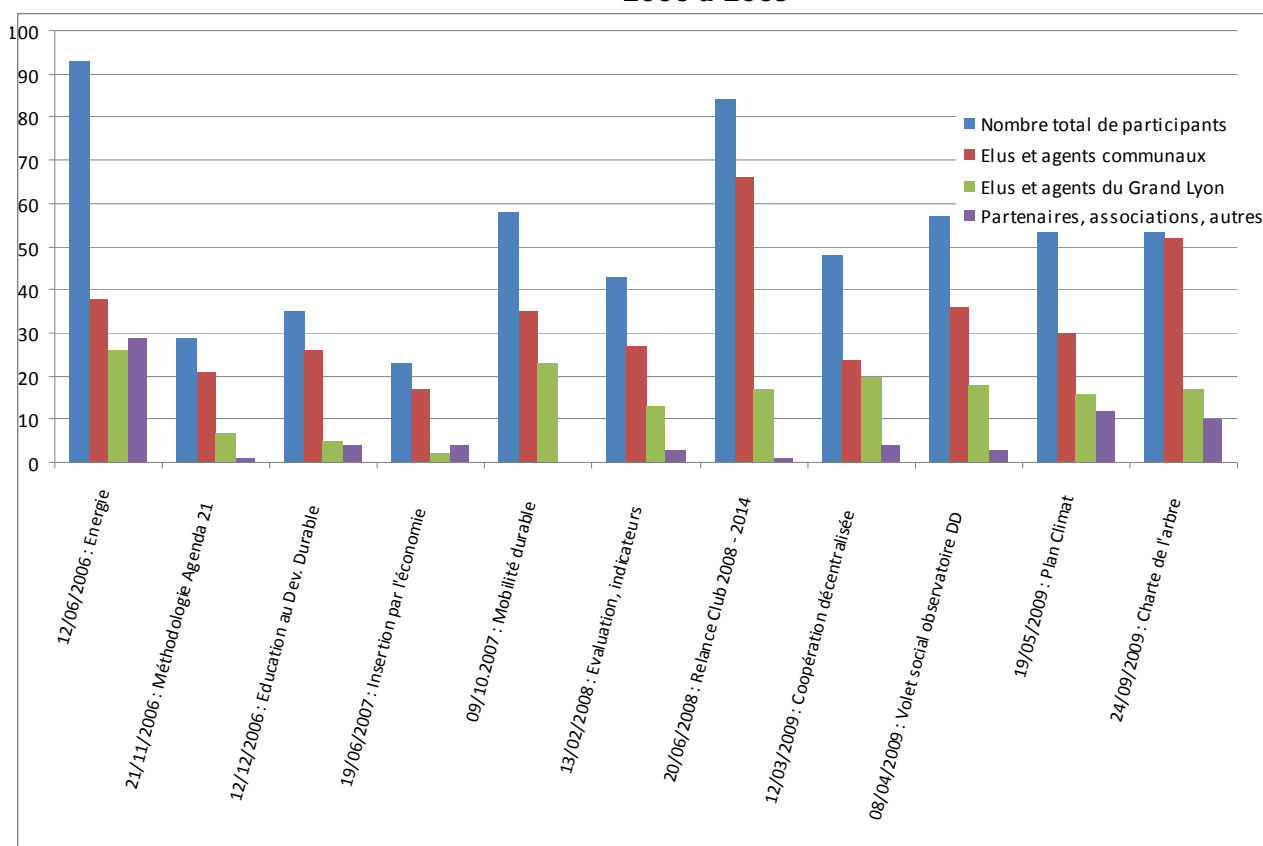
Mandat 2008-2014 : Dates du Club	Thème du Club
Plénière du 26 Juin 2008	Relance du club dans le cadre du mandat 2008 - 2014
Atelier du 12 Mars 2009	La coopération décentralisée : une approche territoriale de co-développement durable
Atelier du 08 Avril 2009	Evolution du volet social de l'observatoire du développement durable : quel usage pour les collectivités locales ?
Plénière du 19 Mai 2009	Plans climats territoriaux : quelles complémentarités entre les communes et le Grand Lyon ?
Plénière et ateliers du 24 Septembre 2009	Charte de l'Arbre
Programmé : Plénière et ateliers du 25 janvier 2010	Le Club pour le développement durable : Retour d'expérience de 3 années d'existence, quelles perspectives ?

2.2. Plus de 80 interventions, entre 50 et 100 participants à chaque rencontre

Plus de 80 interventions ont permis d'apporter des témoignages nationaux, d'autres agglomérations françaises, des services et élus du Grand Lyon et de communes et partenaires du Grand Lyon.

Entre 50 et 100 participants furent accueillis à chaque rencontre (cf tableau suivant).

Répartition des participants aux rencontres du Club pour le développement durable de 2006 à 2009



2.3. Une participation notable des communes au Club, notamment des élus communaux

Parmi les participants, la majorité sont des élus et agents communaux (représentant entre 50% et 74% des participants selon les séances) (voir schéma ci après).

Si les élus étaient en moyenne moins présents que le personnel territorial entre 2006 et 2007 ; à partir de juin 2008, ils s'impliquent, selon les séances entre 53% et 67%, à l'exception de la séance sur la charte de l'arbre, présents à hauteur de 31%.

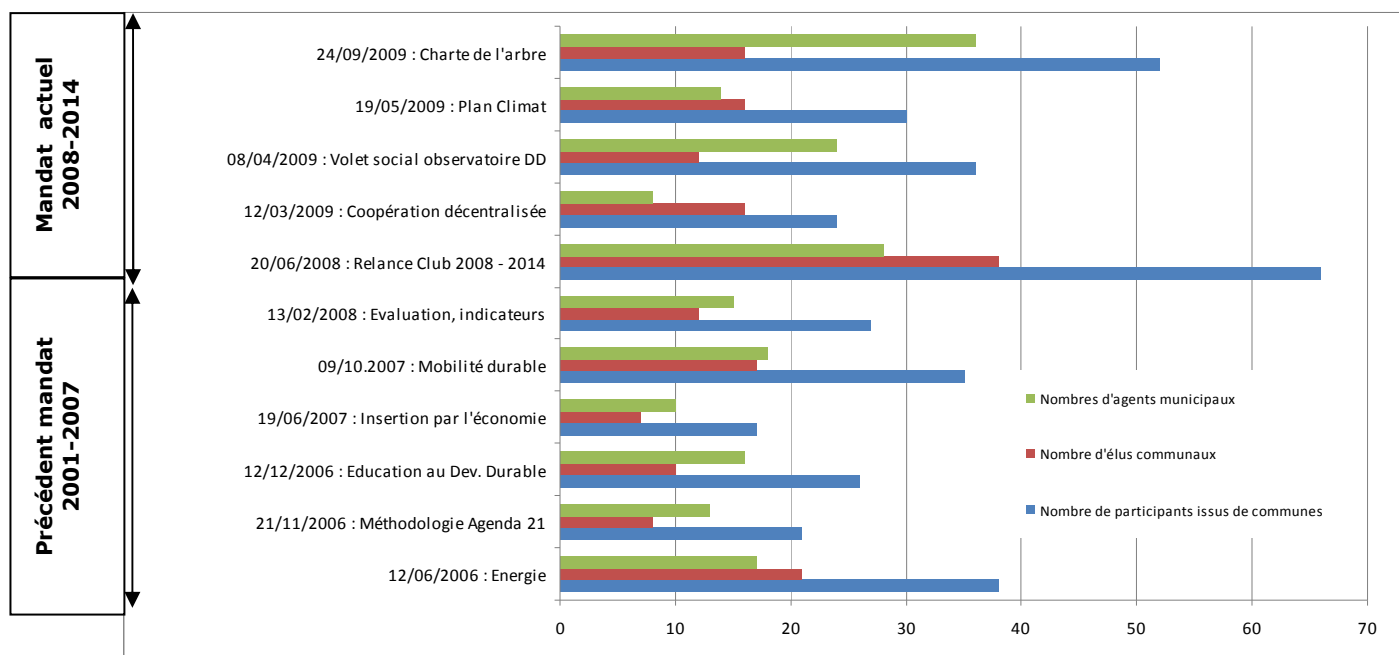
Ont également participé aux séances, 26 partenaires externes parmi lesquels certains sont venus de manière récurrente : 4D, ADAI, ADECC, ADEME, Agence Conseil en Environnement et Développement Local, ALE, APPEL, Association promotion civisme, CAUE du Rhône, Dialogue sur terre, ENTPE, ETICITE, HESPUL, Lyon Mag, Parc de Miribel Jonage, Oikos, Ministère de l'Ecologie, les OPAC de Villeurbanne, du Rhône et du Grand Lyon, la Région Rhône Alpes, Rhonalpénergie-Environnement, SIGERLY, Syndicat de communes du Territoire de Saône Mont d'Or.

L'ensemble des 57 communes sont venues au moins une fois :

- 9 d'entre elles ne sont pas revenues une seconde fois (Albigny-sur-Saône, Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Irigny, Meyzieu, Montanay, Saint-Genis-les-Ollières).
- 28 communes sont assidues (présentes au moins à 4 rencontres depuis 2006): Bron, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Genay, La Mulatière, Limonest, Lyon 2^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon mairie centrale, Mions,

Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint Fons, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint Priest, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne)

**Répartition des participants de communes (élus, agents)
présents aux rencontres du Club pour le développement durable de 2006 à 2009**



2.4. Une forte satisfaction globale des participants aux séances, qui suscite des attentes d'approfondissement

- Aux trois dernières rencontres une évaluation individuelle, « à chaud » de la satisfaction des participants a été réalisée. Elle témoigne d'une forte satisfaction globale aux rencontres.

Thème, date de la séance	Niveau de satisfaction globale des participants				
	Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	TOTAL
Volet social : 08/04/09	2	14	4	1	21
Plan Climat : 19/05/09	11	8	0	0	19
Charte de l'Arbre : 24/09/09	10	29	0	0	39

- L'évolution en 2009 des modalités d'animation des rencontres, avec notamment la mise en place de travaux en sous-groupes pendant une partie de la rencontre, a suscité une grande satisfaction. Elle suscite aussi une **envie de poursuivre les réflexions d'approfondissements en sous groupes**, jugés souvent trop courts.

3/ Les thèmes abordés dans le cadre du Club

Les rencontres du Club auraient pu être présentées chronologiquement : nous avons choisi de les présenter en identifiant des grandes thématiques auxquelles chacune d'entre elles ont fait progresser la réflexion collective. Cette présentation montre que le Club a contribué à éclairer les participants, sur des enjeux aujourd'hui fortement d'actualité, tant d'un point de vue des évolutions règlementaires récentes que des urgences à agir globalement et localement :

- L'énergie-climat.
- L'éducation au Développement Durable.
- Le volet social : insertion par l'économique, coopération décentralisée, l'observation sociale.
- Les dispositifs nationaux et outils communautaires.
- La charte de l'arbre.

Les thèmes du Club pour le développement durable ont ainsi éclairé la réflexion des participants, sur les cinq finalités de développement durable ⁽¹⁾ aujourd'hui retenus au niveau national et par les collectivités s'engageant en matière de développement durable, cinq finalités qu'il s'agit pour elles de traiter de manière concomitamment :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des milieux.
- Finalité 3 : Epanouissement humain de tous.
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarités entre territoires et générations.
- Finalité 5 : Production et consommation responsables.

⁽¹⁾ : Cadre de référence national pour des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2005)

3.1. Energie-Climat : un thème abordé sous les angles de la construction, de l'urbanisme, de la mobilité et du projet global de plan climat

Le Club a toujours placé les thèmes en lien avec l'énergie et le climat comme prioritaires : qu'il s'agisse d'articuler la problématique de l'énergie avec les choix de formes urbaines et de construction, qu'il s'agisse de re-questionner les mobilités ou de rechercher une mobilisation partenariale et transversale dans le cadre d'un plan climat.

Entre 2006 et 2009, Le Club a ainsi abordé ce thème énergie-climat, dans le cadre de 3 plénières, en adaptant la programmation des dites plénières à la fois au niveau de connaissance disponible, aux expériences valorisables sur le territoire d'agglomération, aux évolutions techniques, technologiques, mais aussi règlementaires.

3.1.1/ « Maîtrise des énergies et haute qualité environnementale » (atelier n°1 de juin 2006)

Construire, aménager, avec le souci d'une performance environnementale dépassant les pratiques classiques, notamment pour un moindre impact sur le climat et économiser les ressources énergétiques : pourquoi ? Comment ?

Dès la plénière de lancement du Club, c'est au travers du thème emblématique de l'énergie, thème transversal aux questions économiques, industrielles, sociales et environnementales que la réflexion est lancée.

« L'énergie, après avoir permis la naissance du monde moderne, pourrait le conduire à sa perte ». Michel Mousel, président de l'association nationale 4D (Dossier et Débat pour le

Développement Durable) place ainsi le Club devant un défi de changement de comportements qui doit urgemment interpeller tous les participants : décideurs locaux, acteurs économiques, associatifs et citoyens.

Comme l'a rappelé Gilles Buna, vice-président du Grand Lyon chargé de l'urbanisme et adjoint au maire de Lyon chargé de l'urbanisme et du développement durable, « l'habitat, le secteur tertiaire et le transport représentent 75% des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique ». L'urbanisme a donc un rôle éminent dans l'engagement des collectivités vers la maîtrise des énergies, au travers des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Le développement durable n'est possible qu'en requestionnant les formes urbaines.

Les débats du Club ont porté sur la maîtrise impérative de la consommation de ressources énergétiques, limitées et inégalement partagées ; notamment dans la construction et aux travers des choix d'urbanisme, thèmes incontournables pour une première réunion du Club.

En 2004, le Grand Lyon s'est engagé de manière volontariste pour un urbanisme et un aménagement durables, notamment par la mise en place de **trois outils communautaires**, applicables sur le territoire Grand Lyon (l'AEU n'est pas un outil communautaire, il a été créé par l'ADEME):

- Les approches environnementales sur l'urbanisme (AEU) en amont des projets (déjà appliquées dans 18 opérations en 2006). Les AEU renvoient, entre autre, à une déclinaison des cibles environnementales pour l'aménagement des espaces et les constructions.
- La mise en place en 2004 d'un référentiel pour la qualité environnementale dans la construction de logements neufs qui s'applique aux logements sociaux, aux programmes de logement réalisés dans les opérations d'aménagement et sur les terrains vendus par le Grand Lyon.
- Ce référentiel vise également à lutter contre la précarité énergétique à travers la réalisation d'économies de charges énergétiques pour les locataires de logements sociaux, ce n'est pas un outil, c'est une conséquence de la mise en place des outils précités.
- L'expérimentation sur trois îlots à Lyon Confluence (500 logements sur une ZAC de 150 hectares) d'une construction à faible consommation énergétique (sur le programme européen Concerto), ayant pour objectif de ramener la consommation énergétique des bureaux à 40 W/h/m²/an, celle des logements à 60W/h/m²/an et de développer le recours aux énergies renouvelables (80% des besoins de chauffage, eau chaude sanitaire et électricité des communes couverts par les énergies renouvelables).

Alors que près d'un tiers de l'énergie consommée est en lien avec les différents bâtis (l'énergie primaire pour construire, l'énergie liée à l'usage et à la fin de vie des bâtis), il était judicieux de s'intéresser aux actions concrètes et outils permettant d'économiser l'énergie dans la construction.

Ainsi, la « méthode HQE » (Haute Qualité Environnementale) dans la construction incite à une réflexion « innovante » (au regard des pratiques des acteurs de la construction) : en proposant que la construction prenne en compte l'environnement en considérant simultanément tous les flux, les matériaux, les méthodes de construction, les solutions de proximité, etc... Elle est un facteur important de prise en compte du respect du milieu naturel.

Plusieurs témoignages viendront démontrer la possibilité de mettre en place des constructions HQE, et les expériences déjà existantes sur le territoire d'agglomération :

- *La prise en compte des critères de la HQE dans le projet d'une école à Feyzin, présentée par **Yves Blein**, Maire de Feyzin, vice-président du Grand Lyon chargé de l'habitat et du logement.*
- *La HQE pour une gestion économe du bâtiment dans une opération de restauration et agrandissement de groupe scolaire primaire, présenté par **José Mansot, Maire de La Tour-de-Salvagny***
- *L'impact de la HQE sur l'accès au logement social, présenté par **Yvon Deschamps, Président de l'OPAC du Grand Lyon, Adjoint au Maire de Lyon** et **François Béraud, directeur de l'OPAC du Grand Lyon**. Après des expérimentations engagées en 1993 sur une centaine de logements, une phase de généralisation s'est engagée en 2003, visant les 23 000 logements de l'OPAC.*

Plusieurs témoignages viendront ensuite expliquer comment aller vers une intégration du développement durable **dans les projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation.**

- *L'extension de la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape et le lotissement d'activité de Sermenaz, présenté par **Yves Durieux, Adjoint au Maire de Rillieux-la-Pape** chargé de l'urbanisme, de la voirie et des déplacements urbains.*
- *Un exemple d'architecture bioclimatique : la ZAC Hauts de Feuilly à Saint-Priest, présentée par **Corinne Dubost, Adjointe au Maire de Saint Priest** et **Fabienne Marcoux**, Architecte, maître d'œuvre de l'opération.*

En conclusion :

Anticipant sur l'évolution des réglementations aujourd'hui mises en place dans le cadre du Grenelle, le Club a soulevé dès 2006 **l'urgence à faire évoluer les exigences thermiques dans le bâtiment.** Ses participants y constatèrent l'insuffisance de la réglementation thermique française, à l'époque bien moins exigeante que les réglementations en Allemagne ou en Suisse, où le raisonnement "très basse énergie" (maisons passives ou bâtiments à énergie positive, 6 à 20 fois moins énergivore qu'en France) commençaient à se développer.

Il a soulevé au passage **l'enjeu sanitaire dans la construction**, par des exemples avérés que la HQE a des effets positifs directs sur la santé des gens qui y vivent (en témoigne la baisse sensible des maladies respiratoires dans le quartier Vauban de Fribourg).

Les débats y évoquèrent la **question du surinvestissement**, comme un débat caduque, car la qualité environnementale de la construction est bénéfique, d'un point de vue du **coût global**.

Michel Mousel conclura la séance en félicitant l'approche d'échange et de communication du Club sur ces problématiques, pour permettre de passer de l'expérimentation à l'action.

3.1.2/ « La mobilité, un enjeu fort du développement durable » (atelier n°5 d'octobre 2007)

Se déplacer en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, mais dans un souci également d'une mobilité choisie, socialement équitable et économiquement efficace : pourquoi ? Quelles actions innovantes sur l'ensemble de ces dimensions de la mobilité ?

En 2007, le protocole de Kyoto (2007) vient « rappeler l'urgence » de réduire les gaz à effet de serre et notamment ceux des transports : la contribution des transports aux émissions

de gaz à effet de serre (GES) s'établit en France à 29% (dont 80% due au transport routier). La Mission Interministérielle pour l'Effet de Serre (MIES) et l'ADEME promeuvent le développement de plans climats territoriaux, soulignant l'importance d'un traitement global et territorial de toutes les sources émettrices de gaz à effet de serre.

Après l'énergie, le Club se devait donc de traiter de la mobilité durable, de proposer un espace de débat sur les enjeux qu'elle porte.

Michèle Vullien, vice-présidente du Grand Lyon chargée du suivi du plan de déplacements urbains et de l'offre de transports, a présenté **l'enquête ménage** réalisée sur le Grand Lyon, et ses conclusions, notamment en termes de répartition modales des déplacements.

François Prochasson de l'association 4D, et ingénieur transports à la ville de Paris, a rappelé que les **enjeux de mobilités sont aujourd'hui dans le périurbain et les banlieues des agglomérations**. Il a été démontré qu'il était possible de mettre en œuvre des politiques de transfert modal réussies dans les centres villes d'agglomération (exemples de Lille, Paris, Nantes, Lyon).

Par contre, à l'avenir, dans le périurbain et les périphéries, il faudra s'orienter vers un arrêt des investissements routiers, une meilleure structuration des réseaux de transports collectif, une urbanisation autour des pôles urbains secondaires, l'organisation de rabattement en bus, vélo, voiture vers ces pôles, et surtout, où il faudra s'assurer de la complémentarité entre toutes ces mesures.

Le témoignage de **Camille Durand**, 1^{er} vice-président en charge de l'organisation des transports urbains de Nantes Métropole et Maire de Saint-Jean-de-Boiseau, a permis d'illustrer le propos, par l'exemple d'une agglomération, engagée dès 1977 dans le projet d'une « agglomération des transports collectifs » (projet qui s'est traduit par le refus des autoroutes urbaines, du choix d'un périphérique, du développement des transports collectifs notamment du tramway (44 km pour 600.000 habitants aujourd'hui), du busway (7km), d'un chronobus (32 km pour 3 lignes), de parking relais, de lignes express aux heures de pointes, d'un schéma de développement des pistes cyclables et piétons, un plan mobilité entreprise, et, en cours de réflexion, de zones urbaines avec pastille verte pour le fret).

Les échanges au sein du Club ont permis d'aborder la mobilité durable, dans ses diverses dimensions, économiques, sociales et environnementales et de réfléchir aux nécessaires cohérences d'actions à imaginer entre les autorités organisatrices des transports et les collectivités, notamment autour de questions telles que :

- Comment maintenir l'activité économique en centre-ville, par des règles et localisation des aires de livraisons, adaptées ?
- Comment garantir l'accessibilité pour tous au transport collectif, par des décisions de proximité, notamment d'aménagement de voirie et d'équipements collectifs cohérente à tous les niveaux de compétences des collectivités ?
- Comment répondre aux besoins de mobilité des publics en insertion ?
- Comment éduquer aux développements doux ?

Des **actions innovantes** ont été présentées et partagées :

- *La réglementation des livraisons dans la presqu'île, présentée par **Didier Delorme**, Directeur de cabinet du 1er adjoint au maire de Lyon, et **Jean-Pierre Forest**, des services de la **ville de Lyon**.*
- *Une approche solidaire du partage de l'espace de voirie, présentée par **Valérie Philippon-Béranger**, Directrice de la Voirie du **Grand Lyon**.*

- *La mobilité, un enjeu dans les parcours d'insertion, présenté par **Guy David**, Vice-président chargé de la coordination des politiques d'insertion, **Maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or**, et **Claire Le Franc**, chargée de mission, PLIE Uni-Est*
- *Le pédibus, un moyen de déplacement adapté aux jeunes scolaires, présenté par **Olivier Martel**, Chargé de mission éducation au développement durable, Grand Lyon.*

En conclusion :

L'évolution technologique vers des véhicules plus sobres et propres ne sera pas suffisante pour maîtriser l'impact des transports sur le climat.

Evoluer vers des mobilités durables passe par une **cohérence renforcée entre les politiques de l'urbanisme et du foncier, les politiques des transports, les politiques de l'habitat, et les politiques de l'insertion.**

Quelques dynamiques remarquables qui firent suite à l'atelier :

- Concertation sur la mobilité scolaire : test de Neuville-sur-Saône, étendu sur le périmètre du Val de Saône.
- Mise en place de la Junior Direct (JD) (DPSA, Sytral), lignes destinées aux collèges et lycéens.

3.1.3/ « Plans climats territoriaux : quelles complémentarités entre les communes et le Grand Lyon ? » (atelier n°10 du 19 mai 2009)

Aborder le climat comme une politique globale, interpellant l'ensemble des secteurs producteurs de gaz à effets de serre (transport et mobilités, l'efficacité énergétique dans le bâti, gestion des déchets, ..) et adaptant les territoires aux évolutions climatiques attendues : Pourquoi ? Comment agir en partenariat autour d'objectifs partagés ?

Dans le cadre de ses engagements en matière de climat, le Grand Lyon s'est engagé dans une délibération de décembre 2007 à suivre des objectifs forts : « 3 fois 20 » en 2020, et facteur 4 en 2050¹.

Cet engagement est cohérent avec les engagements internationaux, européens, et nationaux, notamment avec les évolutions législatives issues du Grenelle de l'Environnement et l'obligation pour le Grand Lyon d'adopter un Plan Climat.

Les premières conclusions du diagnostic climat à l'échelle de l'agglomération montrent que seules 25% des émissions de gaz à effet de serre du territoire du Grand Lyon sont liées au patrimoine de l'agglomération ou à ses leviers d'action. Il reste 75% des gaz à effet de serre sur lesquels ce sont d'autres acteurs. Il faut donc que le Grand Lyon se mobilise sur ses champs de compétence, mais aussi, qu'il se positionne comme animateur du partenariat pour mettre en mouvement une multitude d'acteurs.

Le Club a permis de présenter le mode d'élaboration du Plan Climat d'agglomération, et notamment la consultation qui sera mise en place pour associer les communes et les autres acteurs.

Suite au diagnostic d'agglomération remis aux acteurs, les communes seront consultées, dans le cadre des conférences des maires pour débattre des scénarii et du plan d'action qui verra jour en 2010. Par ailleurs, un outil développé par le Grand Lyon pour aider les communes

à mettre en place un plan climat communal a été présenté. Il sera testé auprès de quelques communes, avant d'être mis à disposition des communes en 2010.

Il s'agit :

- D'un tableau de clarification de l'articulation des compétences dans le domaine énergie-climat.
- D'un tableau de bord pour l'aide à l'état des lieux (niveau d'avancement en fonction de domaines), et à la définition des actions prioritaires du plan d'actions.
- D'une mallette contenant des informations : fiches de synthèse, ...

Le Club a permis également d'annoncer la mise à disposition d'un outil d'aide à l'élaboration de Plans Climats Communaux et de réfléchir aux moyens à mettre œuvre pour faire progresser collectivement cette dynamique.

En conclusion :

Les débats ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts collectivement pour :

- Informer, mobiliser, convaincre les élus de l'importance de chaque territoire dans l'engagement climat-énergie, qui sera également un enjeu de lutte contre la précarisation de la population dans le contexte actuel de raréfaction des ressources et de crise économique.
- Miser sur les économies faites grâce à l'efficacité énergétique pour réinvestir dans le développement économique et dans le développement social au service du développement local.
- S'appropriier les outils d'agglomération, les tester ensemble puis que chacun les adapte au contexte de sa commune.
- Mettre en place des rendez-vous réguliers entre le Grand Lyon et les communes pour suivre l'avancement d'un engagement partagé en faveur du climat.

Quelques dynamiques remarquables pour la mise en place d'une politique énergie climat communale qui firent suite à l'atelier :

Test de l'outil Plan Climat sur 13 collectivités engagé début 2010 : Bron, Corbas, Charly, Décines, Feyzin, Lyon, Meyzieu, Rillieux la Pape, Saint Priest, Saint Fons, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne.

3.2. L'Éducation au développement durable : une politique forte du Grand Lyon concernant toutes les communes du Club pour le développement durable

Depuis les années 1990, le Grand Lyon disposait d'une politique d'éducation à l'environnement. La délibération de l'agenda 21 communautaire en 2005 permettra de renforcer sa politique éducative en l'élargissant à de nouvelles thématiques plus globales mais également à de lieux d'éducation informelle (centres de loisirs, centres sociaux, ...), dans le cadre du Plan d'Éducation au Développement Durable (PEDD) approuvé en conseil communautaire le 10 juillet 2006.

Le PEDD vise :

- D'une part, à faire **partager les valeurs** et les objectifs du développement durable par des méthodes de pédagogie active pour que chacun devienne un éco-citoyen du monde et évolue dans ses comportements.
- D'autre part, de favoriser une **large concertation impliquant les mairies, les services et les partenaires** du Grand Lyon afin de définir des modalités de collaboration et d'évaluation de l'éducation au développement durable dans différents domaines (services urbains, ville, nature...).

Il s'est donné **deux thèmes prioritaires** : le thème « Air, mobilité, santé » et notamment l'éducation à la santé environnementale, et le thème « déchets » qui représente un gros enjeu dans l'agglomération tant au niveau de la réduction des déchets à la source qu'au niveau du tri sélectif et du recyclage.

3.2.1/ « Education au développement durable » (atelier n°3 du 12 décembre 2006)

Le Club pour le développement durable fut l'opportunité de présenter le PEDD et d'échanger sur les expériences existantes, les innovations, les expérimentations mais aussi sur les besoins, les difficultés rencontrées par les collectivités et acteurs pour progresser en termes d'EDD.

Si de très nombreuses expériences existaient déjà (1 098 interventions en 2003 et 1 767 interventions en 2005), la rencontre du Club est l'opportunité de **soulever de nouveaux enjeux qui touchent directement les communes** :

- 70% des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable se font en direction de structures scolaires ; les structures d'éducation non formelles ou le grand public sont peu touchés.
- Au-delà du public scolaire, la nécessité de développer l'éducation au développement durable vers de nouvelles cibles : **les jeunes hors cadre scolaire** dans des lieux d'éducation non formels : centres de loisirs, centres sociaux, hospices civils de Lyon, ... **Le grand public** par le biais d'une diversité de manifestations : événementiels, conférences-débats au sein de divers espaces de dialogue comme les conseils de quartier, **le public des quartiers de la politique de la ville** (un habitant sur quatre y habitant) et **les personnes handicapés**.
- un déséquilibre important de sensibilisation des élèves existe entre l'Est et l'Ouest du territoire du Grand Lyon (où l'on trouve une part plus importante de milieux naturels, et du coup, de plus nombreuses associations naturalistes ayant signé une convention avec le Grand Lyon).
- Le souhait du Grand Lyon de développer, sur le thème de l'EDD, des partenariats avec les communes qui s'engagent dans une démarche d'Agenda 21.

La ville de Feyzin, représentée par **Cloé Malié**, a ensuite témoigné des nombreuses initiatives mises en place sur la commune.

3.3. Le volet social traité au sein du Club pour le développement durable : l'insertion par l'économie, la coopération décentralisée, l'observation sociale

3.3.1/ « L'insertion par l'économie » (atelier du 19 juin 2007)

Michèle Vullien a rappelé la volonté du Grand Lyon d'améliorer sur le territoire de l'agglomération les résultats de l'insertion par l'économie.

Guy David, vice-président chargé de la coordination des politiques d'insertion et Maire de Saint-Germain-au-Mont-D'or, et **Alain Blum**, chargé de mission développement économique / insertion au Grand Lyon ont rappelé les trois leviers d'intervention du Grand Lyon :

- l'animation des politiques publiques d'insertion
- l'insertion par l'économie en tant qu'employeur public
- l'incitation au travers de ses marchés publics.

En matière d'**animation des politiques publiques d'insertion**, il s'agit à la fois

- D'un travail **d'interface développement économique / politique de la ville** : d'une part, par une réflexion animée par la Délégation générale au développement économique et international du Grand Lyon, **au sein des clubs d'entreprises de Lyon ville de l'entrepreneuriat**, d'autre part, dans le cadre de la politique de la ville, en plaçant les secteurs et populations en difficulté, comme une priorité dans le développement économique de l'agglomération. Des actions ont ainsi vu le jour : la mise en place d'un dispositif de soutien à la **création d'activités dans les quartiers prioritaires** ; la mise en place de déjeuners de l'emploi organisés dans le **Val de Saône** avec les élus, pour travailler avec les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.
- En matière de **mobilité insertion**, le développement d'un dispositif de transport à la demande (en 2007, à partir de 5 lieux dans l'agglomération, il permet le transport de 400 personnes par an, Rmistes ou demandeurs d'emploi, et génère 30 000 heures de travail, notamment du travail à domicile).
- En matière d'**insertion par la culture**, un volet insertion fut intégré dans l'organisation des biennales, art contemporain et danse : il permet par exemple en 2006 à 250 personnes de bénéficier d'une action d'insertion dans le cadre du défilé.
- En faveur du développement de **l'économie sociale et solidaire**, avec les villes de **Lyon, Vaulx-en-Velin et la Région, le Grand Lyon** soutient les initiatives d'économie sociale et solidaire menées dans l'agglomération en réunissant les partenaires (la chambre régionale d'économie sociale et solidaire, l'Union régionale des coopératives, les établissements financiers, la Nef, la Banque éthique) pour développer des actions innovantes.
- D'une animation volontariste autour de la **question de la territorialisation**, l'insertion économique mais aussi l'insertion de façon générale, posant la question de la proximité. Le thème est ainsi traité au travers les **Conférences des maires**, pour une mise en relation efficace entre services communautaires et communaux. Le travail à l'échelle de trois Conférences des maires a permis la co-construction des projets intercommunaux qui mettent en réseaux les acteurs de l'emploi et de l'insertion et essayent de répondre aux besoins des entreprises sur les emplois non pourvus.

Pour que les **marchés publics incitent à l'insertion**, le Grand Lyon agit sur :

- La mise en place d'une **clause d'insertion dans les marchés de l'agglomération**, en partenariat avec les quatre PLIE de l'agglomération (avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du PLIE SOL (Plan Local d'Insertion par l'Economie du Sud Ouest Lyonnais). Entre début 2005 et 2007, le dispositif a permis par exemple la mise en place de 350 contrats de travail, et en 2006 de 220 contrats. En 2007, le Grand Lyon visait à généraliser ce dispositif pour ses propres marchés, au travers d'une charte achat incluant des clauses sociales et environnementales dans 80 % des marchés de services et de travaux.
- **La mise en place d'une ingénierie renforcée** avec l'ensemble des donneurs d'ordre, élus et acteurs de l'insertion de l'agglomération pour qu'un **cadre commun** soit défini et mis en œuvre en matière de clause d'insertion.

Plusieurs actions locales ont ensuite fait l'objet de témoignages :

- La sensibilisation aux TIC des publics en insertion, présenté par **Jacques Houdremont**, directeur de la maison de la formation de **Grigny**.
- La culture comme levier dans les parcours d'insertion, présenté par **Emmanuelle Barbier-Maitre**, chargée de mission insertion culture, à ALLIES PLIE de Lyon, et **Xavier Phélut**, Coordinateur des Biennales, pour le Défilé et *Veduta*.

- Les « cellules emploi » mises en place sur l'est lyonnais, notamment à Vaulx en Velin et à Rillieux-la-Pape, *présentées par Delphine Gamboni (chargée de mission insertion au PLIE Uni-est de Vaulx en Velin), et par Adélaïde Ribot (chef de projet PLIE Uni-est à Rillieux-la Pape).*

Quelques dynamiques remarquables qui firent suite à l'atelier :

- La plateforme mobilité / insertion.
- **Le bail Habicoop**, coopté et sécurisé à vie mis en place avec les coopératives d'habitat dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).
- **La monnaie solidaire et complémentaire : le sol.**
- Le développement des **services à la personne** (en lien avec le vieillissement des personnes dans le logement social, sur l'obsolescence du bâti, ...).
- La lutte contre **l'alphabétisation numérique.**
- **L'observation et l'analyse statistique** en matière de lien entre emploi, formation et insertion.

3.3.2/ « La coopération décentralisée : une approche territoriale de co-développement durable » (atelier du 12 mars 2009)

Les solidarités internationales figurent comme une réponse aux enjeux de développement durable. La plénière vise à resituer les objectifs et modalités de la coopération décentralisée au service du développement durable.

Meriem Houzir, consultant, resitue la coopération décentralisée, née de manière informelle dans les années 50, qui dépasse la notion de jumelage « action extérieure des collectivités locales » pour être reconnue par la loi du 6 février 1992, qui lui donne un cadre juridique et réglementaire : « elle regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées entre une ou plusieurs collectivités territoriales françaises et une ou plusieurs autorités locales étrangères dans un intérêt commun ». En 1994, une circulaire en précise les modalités d'application.

Si de nombreux Agendas 21 locaux français ont omis cette dimension, elle figure aujourd'hui comme nécessaire pour traduire un engagement local de développement durable, dans une logique **d'approche territoriale de co-développement**. Elle dépasse alors les simples actions ponctuelles ou sectorielles, se placent dans un objectif de création de liens et de relation entre individus et sociétés : elle doit aider ici et là-bas, à comprendre et valoriser les différences, à renforcer les dialogues. Des démarches de jumelage entre Agendas 21 locaux existent et sont exemplaires. La coopération décentralisée au service du développement durable doit s'appuyer sur un partage et une culture commune du développement durable entre territoires et cultures.

Les « objectifs du millénaire » seront rappelés, et notamment la volonté du Grand Lyon de contribuer à leur réalisation, **Pascal L'Huillier** (*chargé de mission au sein de la Direction des Relations Internationales du Grand Lyon*) et **Hubert Julien-Lafferrière, excusé** (vice-président en charge de la coopération décentralisée du Grand Lyon).

Des témoignages ont été présentés :

- Accompagner les bonnes pratiques, au Burkina Fasso, par **Frédéric Raynouard**, conseiller technique auprès du secrétaire général de la **mairie de Ouagadougou**.
- Echanges de savoir-faire dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée et du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau (FSDDE), présenté

par **Vincent Dussaux** (*chargé de coopération décentralisée, Direction de l'Eau du Grand Lyon*)

- Coopération Limonest – Boura pour l'accès des populations aux services sociaux de base (santé, éducation, eau), présenté par **Arlette Bernard** (*adjointe au maire de Limonest, en charge de la communication, de la vie culturelle et internationale, du jumelage et de la coopération*). *Expérience riche qui suscite un débat très intéressant parmi les participants.*

3.3.3/ « Le volet social de l'observatoire du développement durable » (atelier du 6 avril 2009)

Un atelier interactif où les participants sont résolument acteurs : pour la première fois, des sous groupes de travail sont proposés pour :

- Avoir les avis des participants, au regard de leur expertise professionnelle, leur origine, leurs compétences, leurs vécus sur l'observatoire proposé par le Grand Lyon : « Comment jugez-vous ce qui a été fait ? Comment pensez-vous possible de l'améliorer ? ».
 - Débattre sur son utilisation collective : « dans quelle mesure estimez-vous que le volet social de l'observatoire est un outil qui peut vous servir dans vos fonctions au niveau des communes ? Est-ce que le document sert ou pourra servir à l'avenir à vos enjeux communaux ? ».
- Le nouveau format de la séance est salué par les participants, qui y trouvent un véritable espace d'échanges, et disposer d'un temps de parole.*

L'atelier est l'occasion de réaffirmer avec les élus communaux que le développement durable n'est pas qu'une affaire d'environnement, mais recouvre bien trois piliers dont les dimensions sociales et économiques. Pour la première fois, des élus communaux en charge des affaires sociales participent au Club de manière importante.

Michel Reppelin, président du Club pour le développement durable, y souligne l'importance de donner une vision du contenu du volet social de l'observatoire du développement durable du Grand Lyon, et d'écouter les retours et les besoins en vue de son actualisation. Celui-ci apporte une vision du territoire et est aussi au service des communes. Il repose donc sur une expression collective des problématiques sociales que l'on considère comme parties intégrantes du développement durable : le vieillissement par exemple est un thème transversal qui nécessite un travail collectif. Il doit également permettre de disposer d'un outil opérationnel (construction d'indicateurs, mise en commun des informations, observation, agrégation de données, ...).

Le volet social de l'observatoire du développement durable pour le territoire du Grand Lyon a été présenté par **Pierre Suchet** (*responsable Politique de la Ville et Renouvellement Urbain, Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon*), **Stéphane Weiss** (*chargé de mission - Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération, Grand Lyon*).

La construction de l'observatoire du développement durable répond à une commande politique qui s'est appuyée sur quatre principes : se donner les moyens de **rendre lisible** le thème du développement durable, identifier les **questions et problématiques qui font collectivement sens** (et que l'on souhaite donc suivre et piloter) avant de proposer des indicateurs, avoir une **capacité de comparaison** vis-à-vis des autres agglomérations au regard des enjeux de développement durable. Pour le volet social, l'observation vise également à ne pas se restreindre à une observation des problèmes, des publics en difficulté qu'il faut aider dans un effort de solidarité (comme c'est le cas pour la majorité des observations statistiques), mais bien à s'intéresser aussi aux potentialités, aux capacités socio-économiques, dont le suivi permettrait une réflexion collective pour l'avenir. Dans l'observatoire, le sujet de la cohésion sociale a donc été décliné autour de questions simples et non exhaustives :

- Quels écarts en terme de pauvreté sur le territoire ? (les écarts et non pas des statistiques nombreuses sur l'état de pauvreté).
- Quelle possibilité pour tous de choisir son logement ?
- Quels parcours scolaires des habitants ?

- Quel accès à l'emploi ?
- Quel accès aux soins et à la santé ?
- Quelle sécurité pour les habitants ?
- Quelle participation des habitants à la vie publique locale ?

Devant être actualisé en vue d'une deuxième parution en 2010, le Grand Lyon a fait part de sa volonté d'élargir le partenariat avec les communes et leurs élus en charge des questions sociales, pour améliorer l'outil, le rendre utilisable par les communes, en fonction de leurs besoins.

Jean-François Bénévisse, *Directeur Général Adjoint des Services à la Ville de Lyon en charge de la Délégation aux Affaires Sociales, Education, Petite Enfance*, apportera un propos complémentaire, rappelant deux enjeux auxquels l'observation sociale est confrontée :

1/ Le paradoxe entre le fait que les enjeux de cohésion sociale et territoriale sont au cœur des préoccupations des élus et des services, alors que la conduite de l'action publique est de plus en plus exigeante.

2/ Le besoin d'outillage performant auquel la communauté urbaine peut répondre.

Le travail réalisé à l'échelle intercommunale est ressenti comme d'une grande aide, les communes, et même la ville de Lyon, ne disposant pas de moyens d'expertises critiques pour analyser des données sociales sur des champs aussi vastes que ceux proposés dans l'observatoire, « d'abord parce que c'est un métier, ensuite parce que les préoccupations des communes relèvent principalement de l'urgence et du court terme ». Sans sombrer dans la magie du chiffre, en tenant compte de la complexité de certains quartiers, en complétant l'analyse statistique par l'éclairage des analyses qualitatives, en écoutant la représentation des habitants.

3.4. Le Club pour le développement durable, espace de partage des cadres nationaux et des outils communautaires : méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21, indicateurs et outils pour son évaluation, l'observatoire développement durable

Au niveau national, deux cadres font référence en termes d'Agendas 21 et projets territoriaux de développement durable :

- Le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, édité en 2006, qui fait l'objet d'une mise à jour actuellement, et pour lequel une version mise à jour sera publiée en 2010.
- Le référentiel pour l'évaluation des Agendas 21, dont une version expérimentale fut élaborée en 2009 et qui fera l'objet d'une version finale en 2010.

Le cadre de référence propose et développe les 10 critères (5 finalités et 5 éléments déterminants) permettant de construire, puis de qualifier un projet territorial de développement durable en Agenda 21. Il sert de base au dispositif national de reconnaissance Agenda 21, mis en place depuis 2007, qui reconnaît pour 3 ans, extensible à 5 ans, les collectivités dont la démarche de progrès en matière de développement durable est de qualité.

Le référentiel pour l'évaluation des Agendas 21 propose des questions évaluatives et des indicateurs d'évaluation stratégique, permettant de mesurer les impacts stratégiques d'un Agenda 21. Celui-ci pourrait devenir un cadre pour confirmer, après 5 ans, la reconnaissance nationale « Agenda 21 ».

Lors de la séance de relance du Club pour le développement durable pour le mandat 2008-2014, le cadre de référence et le dispositif de reconnaissance nationaux avaient déjà été introduits.

Le Club a proposé à ses membres deux rencontres complémentaires pour leur permettre de mieux connaître ces cadres et de disposer de témoignages méthodologiques :

- En novembre 2006 : « Méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21 local »
- En février 2008 : « Evaluation des démarches de développement durable : concevoir des indicateurs pertinents ».

3.4.1/ « Méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21 local » (atelier n°2 de novembre 2006)

En 2006, peu de collectivités de l'agglomération lyonnaise se sont confrontées à l'élaboration d'un Agenda 21. Comme le rappelle **Michèle Vullien** dans son introduction, les collectivités sont à différents degrés d'avancement ; certaines étant sur le point de finaliser leur Agenda 21, d'autres n'étant qu'au démarrage de la procédure, d'autres enfin, réalisant des actions de développement durable sans pour autant conduire une démarche d'Agenda 21.

Les témoignages des communes de Rillieux-la-Pape et de Dardilly sur la construction de leur Agenda 21 locaux, permettront d'offrir un éclairage sur les conditions de réussite de leur projet mais également sur les difficultés et les blocages rencontrés lors de son élaboration :

- La méthode d'élaboration de l'Agenda 21 de **Rillieux-la-Pape**, présentée par **Yves Durieux**, *adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme* et **Pauline Perquis**, *chargée de mission Agenda 21*
- La charte écoresponsable dans la démarche d'Agenda 21 local de la commune de **Dardilly**, présentée par **Frédéric Brocard**, *Directeur Général des services*.

Ces témoignages ont été suivi d'échanges avec la salle, pour mieux comprendre et débattre autour de questions aussi diverses et riches que l'intérêt des participants :

- o Combien de temps a-t-il fallu pour aboutir au document final de l'Agenda 21 ?
- o Comment s'est concrètement opérée la mobilisation des habitants sur la question du développement durable et quelles sont les personnes qui se sont réellement impliquées à la concertation ?
- o Comment s'est opérée la mobilisation des services de la ville au projet d'Agenda 21 ?
- o Quel a été le portage politique dans cette démarche ?
- o Quelles sont les relations entretenues avec les services de la Communauté urbaine pour l'élaboration et la définition de l'Agenda 21 de Rillieux-la-Pape ? Quelles sont les complémentarités avec l'Agenda 21 du Grand Lyon ? Y-a-t-il dans les démarches Agenda 21 communale, une volonté de développer le sentiment d'appartenance à une collectivité plus large, le Grand Lyon ?
- o Quelles ont été les difficultés majeures rencontrées dans la réalisation de cette démarche ?
- o Au-delà des réponses techniques à des problématiques locales, existe-il également des réponses un peu plus humanistes sur le rapport entre les individus ? Quelle est la place de la convivialité dans l'Agenda 21 ?
- o Du point de vue financier, combien cette démarche a coûté et quel a été l'investissement de la ville dans le projet ?
- o Comment les petites communes peuvent-elles s'engager ? Vers qui s'adresser pour monter un dossier convenable et aboutir à un résultat concret.

En conclusion : Points de vigilance dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 local

De ces deux expériences, des points convergents sur l'approche d'une mise en œuvre d'un projet de développement durable ont été repérés:

- **Une reconnaissance et une appropriation du projet par les élus et les agents municipaux.**
- **Une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et de la population.**
- **La prise en compte de l'échelle temps** : temps d'appropriation du projet, temps nécessaire pour faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans sa vie quotidienne, professionnelle et citoyenne.
- **L'adaptation de l'organisation des services municipaux autour d'un projet global** pour favoriser la transversalité du projet, l'implication de tous les agents.
- **La définition d'une communication sur le développement durable** : claire, concrète et compréhensible par tous.

3.4.2/ « Evaluation des démarches de développement durable, concevoir des indicateurs pertinents » (plénière du 13 février 2008)

L'atelier vise à rappeler l'importance de l'évaluation, dans une logique d'amélioration continue, lorsque l'on s'engage en termes de développement durable. Elle permet de vérifier si l'action publique a eu un réel impact, de percevoir les améliorations, d'apprendre des échecs, de faire évoluer l'action publique vers plus d'efficacité et de pertinence. L'atelier s'appuie sur des expériences et outils identifiés notamment par 4D, et introduites par **Marie Chéron, chargée de mission, Association 4D -Dossiers et Débats pour le Développement Durable.**

Stéphane Weiss, chargé de mission - Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération, Grand Lyon, rappellera ce que l'on met derrière le mot « évaluation ». Jugement de valeur sur une politique publique, il se base sur des questions posées, questions auxquelles on souhaitera répondre pour vérifier de la pertinence, l'efficacité de l'action publique à l'étape de son évaluation. A partir de ces questions, des indicateurs seront définis (et non le contraire). L'évaluation ne prend donc sens que quand il y a un portage politique et technique clair. Elle nécessite donc une réelle intégration de la réflexion stratégique dans le projet.

Il est l'occasion de présenter les référentiels existants, tant mis en place par le Grand Lyon et par d'autres collectivités ou acteurs :

Pour évaluer les impacts et les effets d'une politique, le Grand Lyon s'intéresse à l'évolution de son territoire, suivi au travers de **trois référentiels thématiques et d'indicateurs synthétiques** :

- Le **référentiel environnement** a été réalisé en 2004 et actualisé en 2009 en s'appuyant sur les nouvelles démarches (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), plan de protection de l'atmosphère, stratégie sur l'eau potable, schéma directeur d'assainissement)).
- Le **référentiel social** : une vingtaine de partenaires ont participé à la réflexion à l'échelle du territoire communautaire. Les indicateurs ont été sélectionnés au regard des questionnements, dont on sait que le suivi est assuré localement, qui ont du sens localement et qui sont disponibles à une échelle communale.
- Le **référentiel économique** sur lequel le Grand Lyon travaillera en 2008.

Plusieurs indicateurs synthétiques construits par agrégation d'autres indicateurs ont été testés pour le territoire du Grand Lyon :

- **L'empreinte écologique**, testée en 2004, très bon outil de sensibilisation et de communication, mais qui a, in fine, démontré son manque d'opérationnalité pour le suivi du territoire du Grand Lyon.
- **l'IDH (Indicateur de développement humain des Nations Unies) local**, testé avec des données communales en 2006-2007, mises à jour tous les un ou deux ans (revenus fiscaux des ménages, pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire sans diplôme, espérance de vie à la naissance).
- Un **indice de biodiversité locale** avait été travaillé en 2004-2005 avec des universitaires et il s'agira de l'actualiser en 2010.
- En 2008-2009 **l'indice de participation des femmes** des Nations Unies sera également testé.

C'est donc une approche principalement statistique et cartographique. Chacun de ces référentiels présente 50 à 60 indicateurs, la sélection d'un certain nombre qui illustrant les grands enjeux de l'agenda 21 du Grand Lyon.

Les objectifs de divers **référentiels d'indicateurs communs** de performance des territoires ou d'évaluation des démarches au regard des enjeux de développement durable, **en cours d'élaboration sont présentés** dans le cadre de l'atelier. Il s'agit des travaux du MEDAD, de l'ACUF sur les indicateurs de performance des territoires, de la DIACT (déclinaison des indicateurs territoriaux de développement durable) ou de l'ADF (référentiel sur le mode de faire des démarches développement durable).

Magali Bardou, chargée de mission « Territoires » - Bureau des territoires et de l'éco responsabilité, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD) présentera les travaux en cours pour l'évaluation stratégique des Agendas 21 locaux, et notamment le travail d'un groupe de collectivités territoriales de toutes tailles (village au département), animé par ABCD-Durable, pour co-élaborer un référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux (**à paraître en 2010**).

Au regard de ce qui se passe dans les collectivités au niveau national, l'atelier permettra de débattre autour des différentes formes retenues aujourd'hui dans le cadre de l'évaluation des Agendas 21 locaux :

- Des *bilans d'actions* plus ou moins commentés et objectivés par rapport à l'évolution du territoire. Par exemple, le bilan des actions de l'Agenda 21 du Grand Lyon, réalisé en 2007, a été complété par une réflexion sur les indicateurs qualifiés de « développement durable du territoire ».
- Des *approches comparatives*, entre territoires ou entre collectivités. C'est l'objet des notations extra financières. Le Grand Lyon et la Communauté urbaine de Marseille ont testé des agences de notation (cf. ressources en ligne sur le site de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)).
- Des *approches centrées sur l'efficience*, dont on entend parler actuellement au niveau de l'Etat avec la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), qui pose le principe de la segmentation des budgets par rapport aux politiques publiques.
- Des *approches normatives* amènent à se questionner sur le mode de faire : comment élaborer la stratégie ? Comment élaborer l'Agenda 21 ? Comment met-on en oeuvre le développement durable dans nos actions quotidiennes (Cf. norme SD 21000₁) ? La question de la place des indicateurs en qualité d'outils de management se pose également au sein des collectivités (Cf. le bilan des démarches d'évaluation mises en place dans le cadre des Agendas 21 reconnus en 2007, réalisé par Entreprises Territoires et Développement (ETD)).

Plusieurs communes, avancées sur ce thème, ont témoigné de leur expérience :

- La démarche d'évaluation des actions de l'Agenda 21 de **Rillieux-la-Pape**, à l'aide du service des observateurs de quartiers, présentée par **Jacky Darne**, adjoint au développement durable et à la politique de la ville de la ville de Rillieux-la-Pape, **Pauline Perquis**, chargée de mission Agenda 21 de la ville de Rillieux-la-Pape et **Valérie Potier**, coordinatrice des observateurs de quartiers, Ville de Rillieux-la-Pape.
- Mettre en place un suivi de l'Agenda 21 à Feyzin pour nourrir de futures évaluations, présenté par **Florence Perrin**, responsable du pôle habitants, Ville de Feyzin, et **Stéphane Rosnoblet**, chargé de mission, Ville de Feyzin.

3.5. La Charte de l'arbre, vers l'intégration des préoccupations globales de la nature et du paysage urbains et de la biodiversité ordinaire

Dans son introduction, **Mr Reppelin**, a rappelé que, au-delà de sa valeur symbolique, l'arbre pose la problématique plus globale de la nature en ville.

Flavie Duprey, étudiante, a présenté des exemples nationaux (Nantes, Grenoble, Caen, ..) et internationaux (Londres, Seattle, Los Angeles, New York, Programme de la FAO des Nations Unies,..) pour situer cette problématique dans une perspective prospective les principales initiatives relatives à la problématique de l'arbre, la nature dans la ville.

L'Agenda 21 du Grand Lyon a retenu l'objectif d'élaborer une nouvelle version de la charte de l'arbre. En effet, fort d'un bilan concluant tant qualitativement que quantitativement en matière de prise en compte de l'arbre sur le domaine public (+70% d'arbres communautaires en 15 ans), il apparaît aujourd'hui nécessaire d'élargir le champ de la réflexion, d'associer davantage les acteurs du territoire et de proposer une vision renouvelée et innovante de cette thématique.

Cette réécriture de la charte de l'arbre doit permettre, au-delà du simple bilan et de la capitalisation des actions réalisées depuis son adoption en novembre 2000, l'actualisation de certains éléments de la première version, et l'intégration de nouveaux objectifs stratégiques.

Il s'agit en résumé de passer d'un document autocentré sur les actions et les compétences du Grand Lyon à une véritable charte territoriale, fédérant l'ensemble des acteurs concernés de l'agglomération.

Trois objectifs stratégiques se dégagent :

- Élargir la réflexion pour prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération (en intégrant les arbres des parcs et jardins, des espaces naturels et des propriétés privées) : l'objectif est donc d'avoir une prise en compte globale appliquées à la préservation de la nature et des paysages du Grand Lyon.
- Rechercher une cohérence des actions menées sur le territoire du Grand Lyon en associant les communes ainsi que tous les acteurs locaux de la filière paysage et de l'aménagement urbain. Le second objectif est donc de fédérer les acteurs du paysage de l'agglomération autour de principes partagés.
- Intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagement paysagers du Grand Lyon. Cet objectif prévoit notamment l'adoption d'une stratégie de recherche et développement dans le domaine de l'arboriculture urbaine et du paysage.

La séance a permis de préparer la consultation des acteurs qui s'effectuera jusqu'à mi 2010.

Divers partenaires ont également apporté leur regard sur la charte de l'arbre du Grand Lyon et sa mise en œuvre :

- **Sylvie Mortamet**, responsable du Service Environnement Proximité, de la ville de Bron
- **Michel Lapalu**, paysagiste représentant la Fédération Française du Paysage
- **Robert Guiserando**, président de la Régionale de l'Union des Entreprises
- **Frédérique Resche-Rigon**, représentant de la FRAPNA pour le milieu associatif de protection de l'environnement

Les partenaires invités adhèrent aux objectifs assignés en vue de l'élaboration de la nouvelle charte. Des pistes de réflexions sont formulées :

- o recherche de continuités paysagères et écologiques qui imposent une nouvelle réflexion sur la domanialité
- o mise en commun nécessaire d'une vision prospective afin d'articuler les échelles communales et intercommunales
- o Demande d'assistance des communes avec des outils techniques tels :
 - Guide de choix des essences, conseils sur la pérennisation de certaines formes végétales, ...
 - Guide servant de base de discussion pour traduire des orientations dans les outils d'urbanisme (type dans les PLU, opérations d'aménagement, ...)
- o Sensibilisation des acteurs privés à initier pour les inciter à participer à la constitution de l'identité paysagère
- o Information du grand public décliner la charte avec le grand public
- o Partage des expériences entre acteurs, par exemple : l'implantation des arbres d'alignement (sujet à la croisée de plusieurs problématiques et métiers : accessibilité des trottoirs, réseaux, gestion des eaux pluviales, ...), le choix des espèces en vue de leur pérennité et des changements climatiques, techniques alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires chimiques, impacts et liens avec la santé : allergies et santé mentale, identité des territoires et types de végétalisation (pour ne pas conduire à l'uniformisation)

Des groupes de travail thématiques, reprenant les trois objectifs stratégiques énoncés ci-dessus, seront proposés pendant le 1^{er} semestre 2010 ; l'inscription se fera de façon volontaire.

4/ Une programmation des séances adaptée aux évolutions de la connaissance, des réglementations

4.1. Le Club place l'énergie climat en priorité dès 2006, anticipant les évolutions réglementaires et permettant d'échanger sur des outils précurseurs

Le Club a toujours placé les thèmes en lien avec l'énergie et le climat comme prioritaires : qu'il s'agisse d'articuler la problématique de l'énergie avec les choix de formes urbaines et de construction, qu'il s'agisse de re-questionner les mobilités ou de rechercher une mobilisation partenariale et transversale dans le cadre d'un plan climat.

Entre 2006 et 2009, Le Club a ainsi abordé ce thème énergie-climat, dans le cadre de 3 plénières, en adaptant la programmation des dites plénières à la fois au niveau de connaissance disponible, aux expériences valorisables sur le territoire d'agglomération, aux évolutions techniques, technologiques, mais aussi réglementaires.

4.2. Le Club introduit la préoccupation de la nature ordinaire en ville, en cohérence avec les démarches nationales et régionales en faveur des continuités écologiques (trames vertes et bleues)

Le Grand Lyon figure parmi les agglomérations européennes reconnues comme innovantes, au regard de la Charte de l'arbre élaboré dès 2000.

Son évolution à venir, son articulation avec les documents d'urbanisme, sont en étroite cohérence avec les décisions prises à l'issue du Grenelle, notamment concernant la mise en place, à l'échelle nationale et régionale, de trames vertes et bleues et ce, dans un souci de préservation de la biodiversité.

4.3. Le Club promeut l'éducation au développement durable comme central et déterminant pour construire une citoyenneté active des générations futures

L'éducation est une clé essentielle et reconnue de tous pour la réussite de la mise en œuvre du développement durable. A toutes les échelles, de la commune à l'Etat, au sein de nombreuses actions de partenaires ou d'acteurs associatifs, l'éducation au développement durable est retenue comme prioritaire, mais des outils adaptés, partagés et diffusés largement sont attendus.

Le Club a permis de partager cette préoccupation, en cohérence avec les engagements internationaux, comme la décennie de l'UNESCO (2005-2014) pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable qui a pour but d'intégrer dans toute démarche d'apprentissage, les principes du développement durable afin d'encourager le changement des comportements des habitants pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Il favorisa un débat cohérent avec les engagements nationaux : la charte de l'environnement qui inscrit dans la constitution française la nécessité de "l'éducation à l'environnement vers le développement durable" (art. 8), et dans les engagements de l'Education Nationale en matière d'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable).

4.4. Le Club espace de partage autour de l'innovation sociale

Les ateliers sur l'insertion par l'économie (2007), la coopération décentralisée (2009) et le volet social de l'observatoire (2009) témoignent du rôle précurseur du Grand Lyon en terme d'innovation sociale au service du développement durable.

Aujourd'hui encore, le nombre de projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux français qui placent la coopération décentralisée au service d'un co-développement durable sont minoritaires en France.

L'observation sociale territoriale, cartographiée et partagée entre les différents niveaux de territoires complémentaires est, de manière récurrente, un enjeu fort des volets sociaux d'Agendas 21, comme d'ailleurs, de manière plus large l'observation territoriale, le partage de la connaissance et de l'information au service de politiques cohérentes entre collectivités localisées sur des territoires superposés.

Les politiques d'insertion sociale et professionnelle, par l'économique, mais aussi dans le cadre de clauses d'insertion dans la commande publique, sont encore émergentes dans nombre de collectivités.

4.5. Le Club contribue à faire connaître les travaux et outils nationaux les plus récents en matière de projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux

Le Club a proposé divers ateliers permettant de faire connaître des démarches et outils nationaux en cours d'élaboration. Il est ainsi un réel outil de veille, de ressources et de mise à disposition d'information avec les communes qui sont sur son territoire. Il faut souligner que c'est souvent grâce à l'implication des chargés de mission des Directions du Grand Lyon dans des groupes de travail externes au Grand Lyon (ACUF, MEDDAD, Réseaux Education et Développement Durable, colloques nationaux et internationaux, Réseau Arbres, ...) que ce transfert de connaissances existe et que ce rôle devrait être mieux valorisé.